

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 6 février 2024**

**Objet : Reconduction du plafond global de la carte d'achat CIG-Caisse d'Epargne pour l'année 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Le mardi 6 février deux mil vingt-quatre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN,

**Avaient donné procuration** : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Marie CHAVANON à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

**Etaient absents et excusés** : Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Quentin GESELL, Monsieur Daniel GUERIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

**Objet : Reconduction du plafond global de la carte d'achat CIG-Caisse d'Epargne pour l'année 2024**

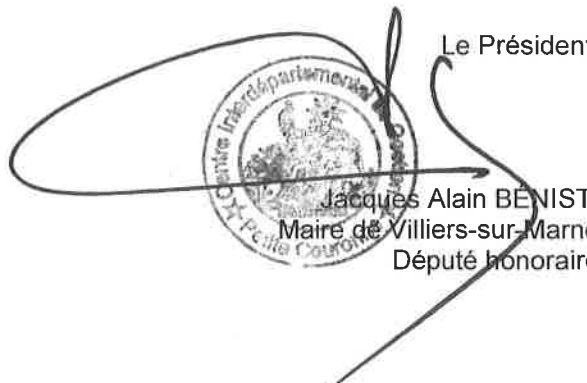
Le Conseil d'administration,

Vu le contrat d'adhésion à la carte d'achat public de la Caisse d'Epargne du 15 février 2022 pour une durée d'un an renouvelable deux fois et son avenant,

Vu la délibération n° 2022-47 du Conseil d'administration du 29 novembre 2022 approuvant la modification du plafond des dépenses annuelles autorisées par carte d'achat du contrat CIG-Caisse d'Epargne à 150 000 euros pour l'année 2022-2023 par avenant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article unique : APPROUVE** la reconduction du plafond global des dépenses annuelles autorisées à 150 000 euros dans le cadre de l'exécution du contrat CIG-Caisse d'Epargne pour l'année 2024.

Le Président,  
  
Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire

The signature is a large, stylized cursive mark in black ink. It starts with a large loop on the left, crosses itself, and ends with a long, sweeping stroke that extends downwards and to the right. The signature is written over a circular official stamp of the Commune Intercommunale de Villiers-sur-Marne.

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*